

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**17 DÉCEMBRE 2012
20 H 15**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 décembre 2012, à 20 h 15, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Raison du jumelage de plusieurs projets distincts dans un même règlement d'emprunt

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2012-47 Règlement 787 décrétant des travaux de resurfaçage de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit des eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 2 450 000 \$ \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 787 décrétant des travaux de resurfaçage de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit des eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 2 450 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2012-48 Règlement 788 décrétant des travaux de réfection de l'hôtel de ville et d'entretien au complexe aquatique et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 668 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 788 décrétant des travaux de réfection de l'hôtel de ville et d'entretien au complexe aquatique et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt de 668 000 \$ pour en acquitter le coût.

2012-486 Adoption – Règlement 784 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2013

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 784 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2013.

Adoptée.

2012-487 Adoption – Règlement 785 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint-Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2013

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 785 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2013.

Adoptée.

2012-488 Adoption – Règlement 786 décrétant un emprunt de 44 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non-amorti des règlements numéros 553, 554, 555, 557, 568, 619, 663, 664, 667, 678 et 692 et d'émettre des obligations à cet effet

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 786 décrétant un emprunt de 44 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non-amorti des règlements numéros 553, 554, 555, 557, 568, 619, 663, 664, 667, 678 et 692 et d'émettre des obligations à cet effet.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-489 Modification à la résolution numéro 2012-451
Approbation calendrier séances ordinaires 2013**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2012-451 adoptée par le conseil municipal le 3 décembre 2012 ;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2012-451 en modifiant le calendrier des séances comme suit :

Lundi 21 janvier
Lundi 4 février
Lundi 11 mars
Lundi 8 avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet
Lundi 19 août
Lundi 9 septembre
Mercredi 2 octobre
Lundi 18 novembre
Lundi 9 décembre

Adoptée.

**2012-490 Modification à la résolution numéro 2012-466
Acte de vente et de servitudes 87 à 95A, rue Sainte-Anne**

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2012-466 adoptée par le conseil municipal le 3 décembre 2012 ;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2012-466, en raison d'une modification apportée à l'acte de vente et de servitudes, en remplaçant l'annexe par celui joint à la présente.

2012-491 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2013 et sur les comptes passés dus

Considérant les dispositions de l'article 481 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soit indiqué, à compter du 1er janvier 2013, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives ;

Que le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

Adoptée.

**2012-492 Budget 2013
Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015
Publication du document explicatif dans le journal La Relève**

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le document explicatif (résumé) du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013-2014-2015 soit publié dans le journal La Relève, édition du 19 décembre 2012, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2012-493 Location d'heures de glace – Hiver 2013
Saison 2012-2013**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 6 décembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion hiver 2013 de la saison d'hiver 2012-2013, comme suit :

- A) Centre Gilles Chabot, Boucherville, pour un montant de 14 309.80 \$, taxes incluses;
- B) Centre sportif régional de Contrecoeur, pour un montant de 58 483.77 \$, taxes incluses;
- C) Aréna SOGEP (Saint-Antoine), pour un montant de 13 911.98 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2243

Adoptée.

**2012-494 Modification contractuelle
Enfouissement rue Sainte-Anne**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable;

Considérant que le processus d'adjudication du présent contrat aurait été le même si cette dépense avait été connue au début du projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 15 600 \$, avant taxes, au contrat attribué à AXOR, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-495 Modification contractuelle
Installation d'une seconde antenne**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 7 641.67 \$, avant taxes, au contrat attribué à Centre de Téléphone Mobile Ltée, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-496 Consultant en assurances collectives
Nomination**

Attendu que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire Inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

Attendu que la Ville de Varennes fait partie de ce regroupement;

Attendu que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée.

**2012-497 Autorisation de signature
Acte de servitude de nuisances – Eau boisé**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Damphousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude de nuisances dans le cadre du projet Eau boisé.

Adoptée.

**2012-498 Autorisation de signature
Acte de vente – Terrain de l'écocentre**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Dampousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, Monsieur Sébastien Roy, greffier-adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente entre la municipalité régionale de comté Marguerite D'Youville et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. c. I-0.1) est joint à la présente.

Adoptée.

**2012-499 Autorisation de signature
Servitude pour ligne électrique et de télécommunication
2000, boulevard René-Gaultier**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le formulaire « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » ; tel formulaire est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-500 Autorisation de signature
Entente relative aux modalités de la répartition des droits perçus
auprès des carrières Demix et Bauval**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Dampousse, et monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente entre la municipalité régionale de comté Marguerite D'Youville, la municipalité de Saint-Amable et la Ville de Varennes; tel entente est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-501 Autorisation de signature
Acte de vente – Groupe Robert**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Dampousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, Monsieur Sébastien Roy, greffier-adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente entre 9131-2710 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Le certificat prévu à l'article 6 de la loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. c. I-0.1) est joint à la présente.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Taux d'intérêt sur les comptes passés dus en 2012
- Opportunité de construire une seconde glace à l'aréna municipale

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 25.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA